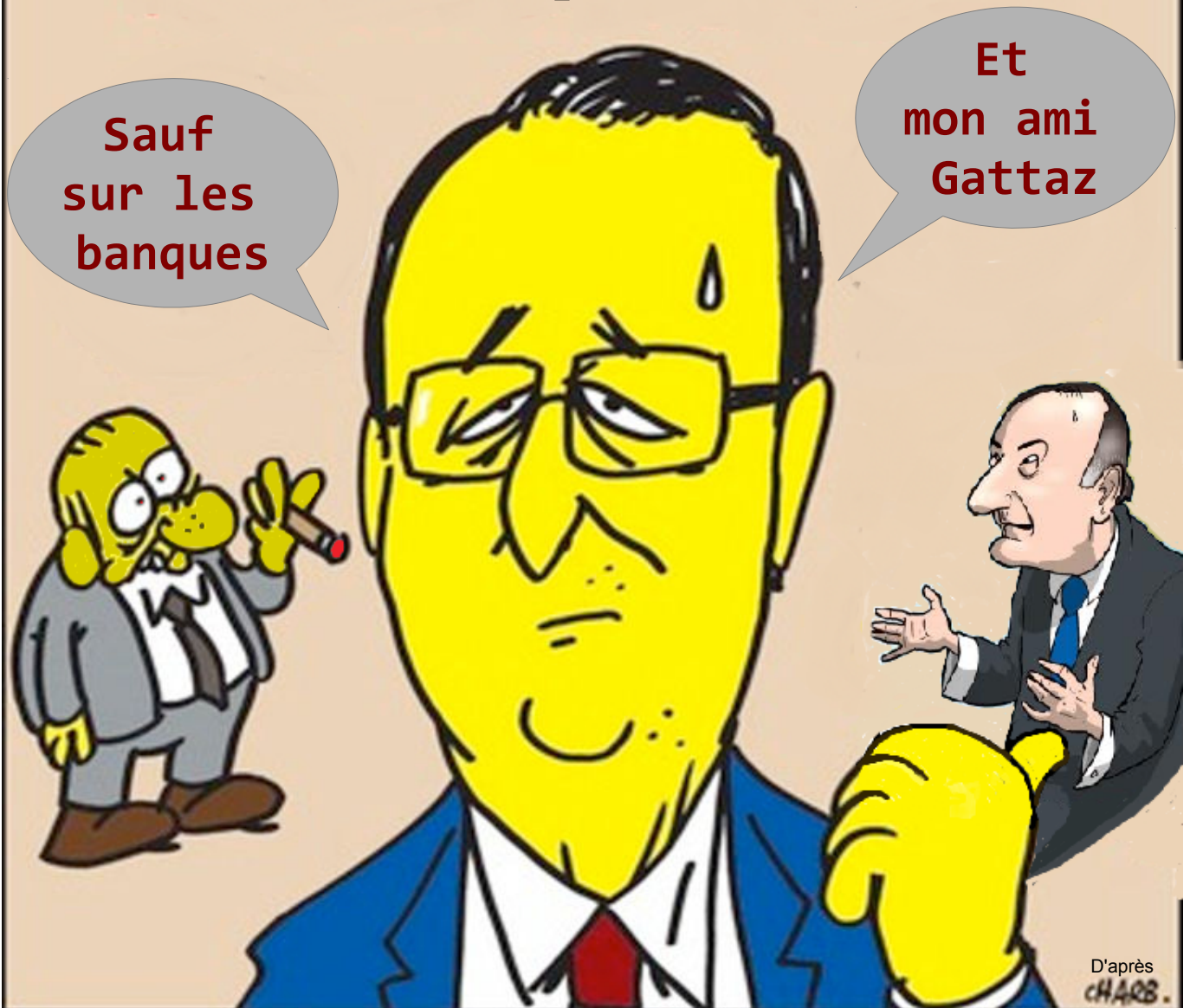




Pleins pouvoirs ?



Sommaire

- ✓ 1) Contre la barbarie, sécurité, fraternité, progrès social.....page 2
- ✓ 2) Non, le chômage ne baisse pas 1.....pages 3/6
- ✓ 3) Le chômage tue 1.....page 7



Contre la barbarie : sécurité, fraternité, progrès social

Notre pays vient de vivre l'un des pires événements de son histoire. Les attaques terroristes simultanées revendiquées par Daesh, ont fait plus de 130 morts et plus de 200 blessés. La jeunesse a payé un lourd tribut à la barbarie aveugle. La France est en deuil.

Nos premières pensées ont bien évidemment été pour les victimes et leurs familles. Pour tous, la douleur est immense. Chacun en France s'est senti profondément meurtri.

L'action des forces de l'ordre, des secours, des urgentistes et personnels de santé et des agents territoriaux a été exemplaire ainsi que la solidarité des habitants.

Avec ces attentats, Daesh, sous prétexte de religion, les terroristes qui s'en revendiquent, s'en prennent aux valeurs de l'humanité. Leur objectif est de semer l'effroi pour remettre en cause la République et ses valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. Ils veulent cliver la population, semer la haine.

Céder à cet objectif de Daesh, c'est lui donner une part de victoire. Nous devons refuser les amalgames et les stigmatisations, notamment vis-à-vis des populations qui fuient les guerres et les exactions menées par Daesh.

La France est touchée par la guerre et la déstabilisation qui minent le Proche et le Moyen-Orient. Il faut bien constater que les attaques menées contre notre pays signent l'échec de 15 ans de guerre.

Rappelons que Daesh est née en Irak avec l'intervention américaine qui a détruit cet État. Daesh a bénéficié du chaos en Libye et des milliers d'armes qui ont circulé après l'intervention française contre Kadhafi. Daesh est financé par des pays comme l'Arabie Saoudite et le Qatar auxquels nous vendons des Rafales. Il est financé par le pétrole des territoires qu'il a conquis en Libye et en Irak et qu'il écoule grâce à la Turquie alliée de l'Otan et des américains.

La guerre et les interventions menées sous couvert d'abattre des tyrans ont donc nourri le terrorisme.

En finir avec Daesh appelle donc à d'autres méthodes que la guerre.. Cela appelle la mobilisation d'une large coalition internationale pour des solutions internationales **sous égide de l'ONU pour imposer la paix.**

Le gouvernement va modifier le principe d'état d'urgence. Il faut, et personne ne le nie, des mesures exceptionnelles qui permettent de répondre à une situation exceptionnelle. Mais nous serons attentifs au contenu des mesures d'urgence. Renforcer la sécurité doit se faire dans le respect des libertés publiques et des citoyens.

Par exemple, alors qu'il y a eu ces derniers temps une volonté manifeste de criminaliser les activités syndicales, l'état d'urgence ne doit pas permettre une utilisation dans ce sens.

Enfin les moyens de sécurité ne peuvent être le seul volet des mesures à prendre.

Le vivre ensemble qui nous est cher est au cœur de la République et de ses valeurs. Les richesses doivent être utilisées pour le développement humain. De grands moyens doivent être consacrés aux services publics, à commencer par l'éducation nationale qui doit donner à tous la possibilité d'accéder à la culture, à un métier, la santé qui doit être accessible à tous, le transport permettant la mobilité, etc.

Nous ne pourrions triompher de la barbarie et de l'obscurantisme que dans la mobilisation pour un projet de société solidaire qui place au cœur de tous ses choix l'émancipation humaine, les valeurs de la République et la paix.



Non, le chômage ne baisse pas

Nous avons montré dans les numéros précédents de la lettre du Rapse, la perméabilité entre les catégories A, (aucune heure de travail dans le mois), la catégorie B (moins de 78 heures dans le mois) et la catégorie C (plus de 78h partageant le mois entre une période de chômage et une période travaillée).

Nous devrions aussi parler de la perméabilité entre les catégories A, B, C et les catégories D et E. En effet une modification de la graduation du thermomètre chômage a permis, depuis le mois de juin, de passer des chômeurs comptabilisés habituellement dans les trois premières catégories en catégories D et E.

Ainsi, ces demandeurs d'emploi, qui pouvaient dans certains cas être classés en catégories A, B ou C, sont affectés, à compter des statistiques de juin 2015, conformément à leur situation, aux catégories D ou E.

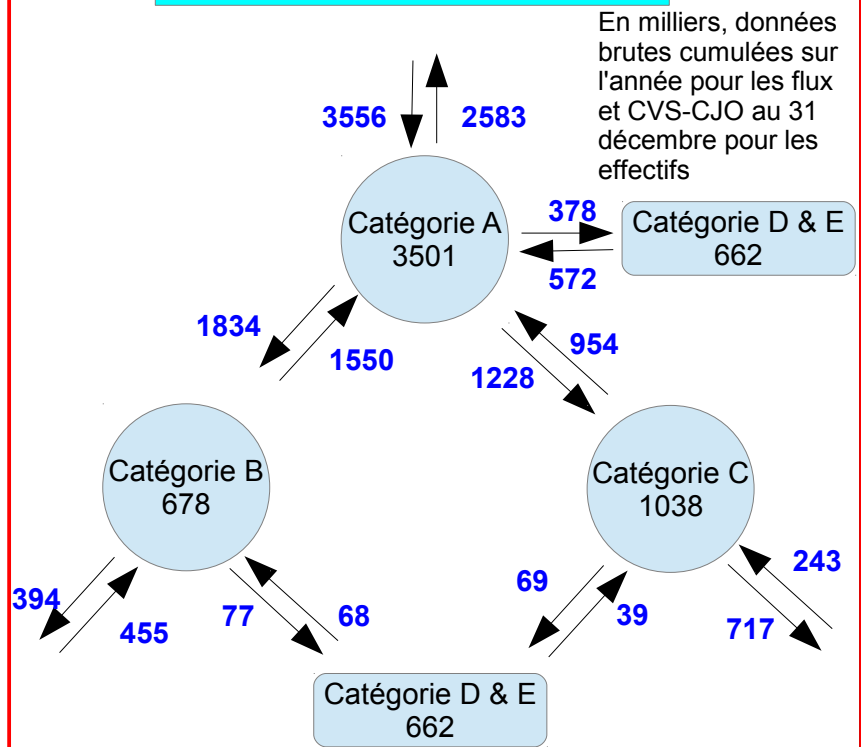
Il s'agit des demandeurs d'emploi en service civique, des demandeurs d'emploi en formation et des demandeurs d'emploi en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Ces changements d'affectations de chômeurs habituellement classés en A, B, ou C ont eu un impact à la baisse non négligeable.

Ainsi, la Dares reconnaît que dès le mois de juin, cette baisse était de **10.000** en catégorie A, de **12.700** en catégories B et C !

On retrouve évidemment dans les catégories D (+8.400 et E (+16.400) une hausse correspondante. Mais ni vu ni connu puisque les médias ne parlent jamais de ces catégories.

Transition entre catégories de demandeurs d'emploi



Pour les flux, seules sont analysées ici les transitions entre deux fins de mois successives (totalisés sur l'année).

Lecture : en 2014, 1 834 000 transitions entre deux fins de mois successives ont eu lieu de la catégorie A vers la catégorie B (données brutes) ; fin 2014, 3 501 000 personnes étaient inscrites en catégorie A (données cvs-cjo).

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, D et E ; France métropolitaine.

Dares octobre 2015

Ce changement d'affectation modifie à la baisse et dans la durée les chiffres du chômage.

Globalement, en 2014, 3,6 millions de demandeurs d'emploi sont passés d'un mois sur l'autre, d'une catégorie à une autre.

- 50 % de A à B
- 36 % de A à C
- 16 % de A à D ou E.

Par ailleurs, la Dares, dans une autre publication d'octobre 2015 reconnaît aussi que l'activité réduite progresse encore (constaté fin 2014).



Le rapport constate que parmi les demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, le nombre de ceux qui n'ont aucune activité (catégorie A) a poursuivi sa hausse en 2014 (+47.000 par trimestre en moyenne, +5,7 % sur un an), à un rythme légèrement plus soutenu que sur l'ensemble de l'année 2013 (+45 000 par trimestre, +5,7 % sur un an) et nettement plus soutenu qu'au 2e semestre 2013 (+23 000 par trimestre),

Mais c'est surtout le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite qui a été le plus dynamique en 2014.

Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et ayant exercé une activité réduite dans le mois (catégories B et C) a augmenté de 30 000 par trimestre en moyenne en 2014 (+7,6 % sur un an). Cette hausse a été plus forte qu'en 2013, où elle s'élevait à 25 000 par trimestre (+6,6 % sur un an).

La pratique d'une activité réduite par les demandeurs d'emploi correspond souvent à des emplois courts, sous forme de contrats à durée déterminée, de missions d'intérim, ou d'emplois à temps partiel.

Sur les 9 premiers mois de l'année 2015, le rythme d'augmentation de la catégorie A s'est réduit : + 17.133 par trimestre (+1,5 % sur 9 mois), tandis que les catégories B & C ont fortement augmenté + 51.033 par trimestre (+ 8,9% sur 9 mois).

Résumé dans un tableau

	Catégorie A moy trimestrielle	% sur 1an	Catégories B, C moy trimestrielle	% sur 1 an
2013	+ 45.000	+ 5,7 %	+ 25.000	+ 6,6 %
2014	+ 47.000	+ 5,7 %	+ 30.000	+ 7,6 %
2015	+ 27.000 (9 mois)	+ 1,5% (9 mois)	+ 51.033 (9 mois)	+ 8,9 % (9mois)

En réalité, si Pôle emploi n'avait pas changé d'affectation des chômeurs habituellement en catégorie A, B,C, les chiffres seraient sensiblement différents.

En supposant que ce transfert reste sensiblement le même depuis juin (4 derniers mois) , les chiffres seraient :

	Catégorie A	% sur 9 mois	Catégories B, C	% sur 1 an
2015	+ 40.333	+ 1,76 %	+ 67.967	+ 9,62 %

On assiste donc en réalité à un rythme en très légère baisse de l'augmentation du chômage catégorie A, et à, au contraire, **une forte augmentation du chômage catégories B,C.**

A cela s'ajoute une autre réalité : **l'augmentation du nombre de jours chômés moyen.**

Ainsi, si on observe les mouvements entre août et septembre 2015, toutes catégories confondues A, B, C, le chômage n'augmente « que » de **1800 unités.**

Peu de chose apparemment comparé à 5.422.700 chômeurs.

Ce qui conduit le gouvernement et les médias à affirmer : ça y est, la courbe du chômage s'inverse.

Mais sous l'apparence se cache une autre réalité : la difficulté toujours plus grande de trouver du travail, notamment dès lors que l'on dépasse les 6 mois de chômage. Et cela se traduit par une forte augmentation du nombre de jours de chômage.

De août à septembre 2015, le nombre de chômeurs catégories A, B, C augmente de 0,03 %.

Le nombre de jours de chômage sur ce seul mois augmente de 3,84 %.

Sur les 9 premiers mois de l'année, malgré le changement d'affectation de 22.700 chômeurs, le nombre de jours de chômage des catégories A, B, C passe de **1.492.405 à 1.628.810 (+ 136.405).**

Pour une augmentation du nombre de chômeurs de 3,92 %, le nombre de jours de chômage augmente de 9,14 %.

Cela signifie une explosion de la précarité.



Pour rappel

■ Au 1^{er} trimestre 2015 :

87 % des déclarations d'embauche se sont faites en CDD

69,9 % des déclarations d'embauches l'étaient sur des CDD de moins de 1 mois.

■ Au 3^{eme} trimestre 2015 :

86,8 % des déclarations d'embauche sont des CDD

69,4 % des déclarations d'embauche l'était sur des CDD de moins de 1 mois.

■ Pour 100 emplois CDD, il y a 1000 entrées et sorties (pour 100 CDI, il y a 10 entrées ou sorties).

Sans montée des luttes pour exiger et imposer une autre politique (développement des services publique, obligation faite aux banques de développer le crédit pour l'économie réelle, salaires...), la précarité est donc installée pour longtemps dans le paysage français.

Le gouvernement Valls Hollande s'obstine dans sa politique au service des actionnaires avec notamment le CICE. Mais pas plus que nous, il n'est dupe des effets sur l'emploi d'une telle politique.

A tel point qu'il inscrit la précarité dans le paysage français.

Par exemple, la loi de sécurisation de l'emploi prévoit une couverture complémentaire en matière de frais de santé prise en charge par l'employeur à hauteur d'au moins 50 %.

Faute d'une politique réduisant la précarité, le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) pour 2016 prévoit pour les précaires, une aide individuelle de l'employeur destinée à l'acquisition d'une complémentaire santé par ces salariés qui justement ne bénéficient pas d'une couverture collective.

Cette aide sera établie :

- par référence au montant payé par l'employeur pour la couverture de ses autres salariés

- en tenant compte de la durée travaillée par le salarié précaire.

Qu'elle générosité !

Ainsi si un salarié (voir graphique 1ere page) passe de la catégorie A, à la catégorie B pour un contrat de travail d'une semaine, il aura 1/4 (temps travaillé dans le mois) des 50 % de subvention accordé par l'employeur pour financer la complémentaire !

Restera donc à sa charge 87,5 % de la complémentaire. Si le mois suivant il retrouve la catégorie A, c'est 100 % de la complémentaire qui sera à sa charge.

Gageons que l'obstacle majeur de manque de moyens financiers qui s'oppose pour des millions de gens à ce qu'ils soient couverts par une mutuelle ou une assurance complémentaire ne sera pas levé par cette mesure.

Plus grave encore : la volonté affichée par le PLFSS 2016 de mettre en place une protection universelle maladie (la CMU généralisée pour tous) en lieu et place de la sécurité sociale. Ainsi, les dépenses assumées aujourd'hui par la sécurité sociale dépendraient à l'avenir du budget national et des choix politiques de ceux qui le votent.

Le gouvernement déciderait du degré de couverture soin et maladie, en fonction de l'état de l'économie, de sa volonté d'amplifier l'austérité, à charge pour chacun de compléter, s'il le peut, avec une assurance privée.

Sous couvert d'une réforme, qui peut paraître au premier abord, séduisante : universalité de l'assurance, continuité de celle-ci quelle que soit l'évolution de sa situation personnelle... c'est la solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle mise en place à la Libération qui fait place, dans ce PLFSS, à une solidarité étatisée.

C'est aussi et surtout 154 milliards d'€ de cotisations patronales qui disparaîtraient des écrans radars. Le medef ne peut rêver mieux ! Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain N° de la lettre du Rapse.



Comment sortir de la précarité, comment sortir du chômage ?

Les méthodes Hollande-Valls ont fait la démonstration de leur échec.

Les nombreux cadeaux au patronat, sous couvert de booster la compétitivité, ou d'aider à l'investissement matériel ou de recherche & développement, profitent essentiellement aux grandes entreprises et à leurs actionnaires.

La demande étant en panne, l'offre ne trouve plus de débouchés.

La grande majorité des entreprises investissent, au mieux pour maintenir leur capacité de production, sans compter tout les grands groupes qui délocalisent, dégraissent bruyamment (Air France) ou sans bruit leurs effectifs (PSA : - 2650 emplois programmés en 2016).

🌐 Il y a besoin de développer les services publics pour répondre aux besoins de la population transports, hôpitaux, éducation nationale de la maternelle à l'université, police et justice, logement, services au 3^e et 4^e âge, petite enfance, culture etc.

→ Au lieu de financer les banques (+ de 1000 milliards d'€ en 2015) sans exigence sur l'utilisation de l'argent, la BCE pourrait utiliser la moitié de cet argent pour financer le développement des services publics des États via un fond social, solidaire et écologique.

→ Sur les 500 milliards restant, la BCE pourrait exiger qu'ils soient utilisés pour développer l'économie réelle des pays.

→ Il s'agirait aussi de créer un pôle public bancaire avec l'objectif de rendre les crédits sélectifs : taux d'intérêt plus bas lorsqu'il y a création d'emploi, beaucoup plus élevé, voir dissuasifs lorsqu'il s'agit de spéculer, de délocaliser...

Le but serait ainsi d'obliger les banques à jouer leur rôle de développement de l'économie et ce, en lien avec les salariés, leurs syndicats, les élus, les chômeurs...qui pourraient être à l'origine de la demande d'aide publique.

Cela nécessiterait sans doute des luttes des salariés, des élus locaux, des citoyens... pour obliger ces banques à un comportement vertueux. Mais peut-on imaginer le changement sans rassemblement dans les luttes ?

L'efficacité des sommes déployées par la Région serait ainsi démultiplié.

Ainsi, avec un budget de 100M€ de la région, pour un taux bancaire à 5 %, c'est 2000M€ qui seraient investit pour les entreprises.

On voit l'effet de levier qu'une telle mesure aurait sur l'emploi dans la région. L'expérimentation pourrait s'accompagner d'une montée des exigences et de luttes pour que l'État reporte les cadeaux patronaux vers un Fond national .

Mais dès maintenant, sans attendre une meilleure orientation de la BCE et la création du pôle public bancaire, les régions pourraient redéployer de façon bien plus efficace pour l'emploi, les financements qu'elles octroient sous forme d'aide aux entreprises de leur territoire.

Elles pourraient le faire avec les Fonds régionaux pour l'emploi et la formation.

Au lieu de donner de l'argent public sans véritable contrôle sur son utilisation, la région prendrait en charge les taux d'intérêt des entreprises qui investissent, et ce d'autant plus que ces investissements seraient créateurs d'emploi, de formation et respectueux de l'environnement.



LE CHÔMAGE TUE !

Les médias rapportent régulièrement les morts de la route, mais silence radio sur d'autres facteurs de mortalité comme les morts par accidents du travail... ou encore, les morts du chômage.

Oui, le chômage nuit gravement à la santé, le chômage tue !

De 10.000 à 20.000 personnes meurent chaque année parce qu'elles étaient au chômage.

Accidents cardiovasculaires, maladies chroniques, suicides... la surmortalité est importante.

Une étude de l'Inserm à partir de 6000 volontaires âgés de 45 à 64 ans, suivis entre 1995 et 2007¹, constate une surmortalité très importante des chômeurs par rapport aux non chômeurs.

Le chômage a notamment « *des effets majeurs sur la survenue d'accidents cardiovasculaires et de pathologies chroniques. Ces effets sont bien liés à la condition de chômeurs parce que les retraités ou les personnes volontairement inactives ne sont pas touchées.* »

C'est ce que constate aussi une autre publication² (article d'économie et statistiques):

« *Aux âges actifs, chômage ou inactivité s'accompagne d'une surmortalité, pour les hommes comme pour les femmes. Dans les cinq ans qui suivent l'observation du chômage le risque annuel de décès d'un homme est, à chaque âge, environ trois fois celui d'un actif occupé du même âge. La mortalité des chômeuses est environ le double à âge égal, de la mortalité des actives occupées.* »

La pauvreté, la « mal bouffe » liée au manque de moyens, l'isolement, la perte d'estime de soi, la consommation d'alcool et de tabac, le moindre suivi médical et les troubles psychologiques qui en résultent sont les vecteurs de cette surmortalité.

La persistance du chômage s'accompagne souvent de troubles psychologiques qui

peuvent amener à des comportements à risque (alcoolisme, tabagisme...) et dans les cas extrêmes au suicide.

Ce dernier est aussi en augmentation. **Une augmentation de 10 % du chômage (entre 2008 et 2010) serait responsable de 584 suicides supplémentaires essentiellement chez les hommes (+ 1,8 % chez les hommes, - surtout les 25/49 ans + 2,6%)¹.**

Variation du taux de suicide en France métropolitaine pour une augmentation de 10% du taux de chômage, entre 2000 et 2010, selon le sexe et l'âge

	Variation du taux de suicide (%)	
Hommes	15 à 24 ans	1,4
	25 à 49 ans	2,6
	50 à 64 ans	1,6
	Plus de 65 ans	0,9
	Total	1,8
Femmes	15 à 24 ans	5,6
	25 à 49 ans	- 0,6
	50 à 64 ans	2
	Plus de 65 ans	0,7
	Total	0,8
Total		1,5

Dans les faits, le chômage de longue durée s'est considérablement

accru : 2,6 millions de chômeurs sont inscrits à pôle emploi depuis plus d'un an. S'y ajoutent tous ceux qui ont abandonné leur inscription à cet organisme jugé contraignant, alors qu'ils ne touchent aucune indemnité et qu'on ne leur propose aucun emploi.

Cette augmentation de durée s'accompagne

de conséquences psychologiques et financières.

L'indemnisation est de plus en plus restrictive et nettement moins favorable aux salariés qui ont peu cotisé.

Lorsque les chômeurs retrouvent du travail, c'est plus souvent un travail temporaire. Leur insertion dans le monde du travail est plus incertaine et le niveau de leurs revenus plus faible.

Les études françaises sur la surmortalité sont corroborées par une étude américaine sur les relations entre revenus et mortalité. Aux États-Unis, plus les revenus sont bas ou instables, plus la mortalité à âge égal est élevée, même en tenant compte d'une incapacité initiale (McDonough, 1997).

¹ étude de l'institut national pour la santé et la recherche médicale (Inserm) de Pierre Meneton publiée dans la revue « International Archives of occupational and Environmental Health »

²A. Mesrine de la division Enquêtes et études démographiques de l'Insee publié par Economie et statistique N° 334 -2000